

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1092144/CAN500810/2505223 /  
Date : 17/10/2025  
Contact : MAGNE Franck

UI AURA - INEO RCC  
654 CRS DU 3E MILLENAIRE  
BP  
69792 ST PRIEST

<b>Bénéficiaire (si différent du demandeur)</b>	PV accordé conformément à la proposition d'implantation ci-jointe .
Auvergne Très Haut Débit ATHD 32 RUE CLOS NOTRE DAME 63000 CLERMONT FERRAND 0676380056 laurent.picard@orange.com	

<b>Réponse du gestionnaire de voirie instructeur</b>	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence de Mauriac AV RAYMOND CORTAT 15200 MAURIAC	Permission accordée : oui Date et signature : (Nom et qualité) <i>Le Coordonnateur Territorial de Mauriac Fabrice BOUCATTIER</i> (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....

<b>Niveau d'urgence</b>
Raccordement client : Non

<b>Localisation des Travaux</b>
15140 STE EULALIE - RD37.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	3		m. d'alvéole	6	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	1				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

<b>Nature des travaux :</b> Réalisation de conduite multiple,
Commentaires : modification réseau ATHD
Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux :
Durée prévisible des travaux : 0.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 31/12/2039



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM**  
**SERVICE QUALITÉ PILOTAGE ET TERRITOIRE**  
**TERRITOIRE DE MAURIAC**  
**RD n°37**

Demande de: Orange  
Objet de la demande: modification réseau ATHD

Référence pétitionnaire: 1092144/CAN500810/2505223/  
Référence GDPM: 25,249

Communes: Sainte-Eulalie

Le 05/12/2025 , nous soussignés

Monsieur Fabrice Bouscatier représentant le CD15 / Territoire de Mauriac  
Monsieur Franck Magne représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci-après et aux plans joints

**SIGNATURES**

Le représentant du Territoire de Mauriac

Le représentant du Maître d'Ouvrage

M. ...  
Vu par le coordonnateur Territorial de Mauriac

F. Bouscatier

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repère Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (schémas annexés à la PI) + observations diverses	
					Sous accotement			Au-delà de L	Sous fossé		
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée				
37	III- autres	23+653	D	TT		3 m				schéma n° 6-2	
37	III- autres	23+653	D			1 chambre L2C				(*)	
37	III- autres	23+688	G	SA						SA à minimum 2m du bord de chaussée	

(\*) le niveau supérieur de la chambre ne dépassera pas le niveau de la chaussée

SA= Support Aérien; TT= Tranchée Traditionnelle; TE= Tranchée Etroite; FD= Forage Dirigé; F= Fonçage

#### ANNEXE - Schéma de Remblaiement

Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

